

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**
Dixième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

Bangkok et en ligne, 27-30 mars 2023

Résumé des débats tenus lors des tables rondes**Note du secrétariat***Résumé*

On trouvera dans le présent document un résumé des différents points de vue exprimés lors des cinq tables rondes organisées dans le cadre du dixième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable afin d'examiner les progrès accomplis au niveau régional et les possibilités d'atteindre les objectifs de développement durable n° 6 (Eau propre et assainissement), n° 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), n° 9 (Industrie, innovation et infrastructure), n° 11 (Villes et communautés durables) et n° 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs). Le résumé des points de vue figurant dans le présent document n'est pas un document final négocié.

I. Table ronde sur l'objectif de développement durable n° 6 (Eau propre et assainissement)

1. Le dialogue sur l'objectif de développement durable n° 6 s'est appuyé sur la fiche synoptique de l'objectif concerné¹ et s'est concentré sur les domaines d'action suivants pour l'Asie et le Pacifique :

a) **Améliorer les données sur les ressources en eau.** Il convient de prendre davantage de mesures pour améliorer la collecte et le partage des données en vue d'assurer une gestion durable de l'eau, notamment en mettant en place une comptabilité périodique des ressources en eau. Les données issues de cette comptabilité devraient étayer les décisions prises pour gérer les ressources en eau de manière durable, permettant ainsi une répartition efficace de l'eau pour des usages multiples et un meilleur accès à une eau sans risque sanitaire ainsi qu'à l'assainissement ;

b) **Employer des approches intégrées dans le cadre de la gestion des eaux transfrontières.** Le recours à des approches intégrées qui donnent la priorité à la protection et à la restauration des écosystèmes liés à l'eau, promeuvent des solutions fondées sur la nature et encouragent l'action des citoyens en faveur de la restauration des rivières peut renforcer les liens entre les questions liées à l'eau. Ce type d'approches peut également favoriser la gestion des eaux transfrontières en encourageant le dialogue sur de multiples questions grâce à l'échange de différents points de vue ;

¹ Disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/kp/2023/sdg-6-clean-water-and-sanitation.

c) **Renforcer les institutions nationales et la coordination aux fins d'une meilleure gouvernance.** La coordination des institutions dans le domaine de la qualité de l'eau, la gestion des eaux usées et des eaux souterraines, la lutte contre les changements climatiques et la gestion des catastrophes, le financement de l'action climatique ainsi que la comptabilité de l'eau et l'allocation des ressources en eau au niveau national sont essentiels pour progresser dans la réalisation de l'objectif 6 ;

d) **Favoriser l'égalité des genres et l'inclusion sociale.** La participation d'un large éventail de parties prenantes à la conception et à la mise en œuvre des politiques est nécessaire. En particulier, les besoins des groupes marginalisés, tels que les femmes, les personnes en situation de handicap et les personnes qui se heurtent à l'exclusion sociale, qui sont souvent touchés de manière disproportionnée par les questions liées à l'eau, devraient être pris en compte de manière adéquate. L'adoption d'une approche intégrée de l'élaboration des politiques peut favoriser la transparence et la responsabilité en matière de gouvernance de l'eau ;

e) **Accroître les financements.** Bien que de nombreux pays de la région Asie-Pacifique ont mis en œuvre des politiques et des missions nouvelles et sérieuses dans le domaine de l'eau, dans de nombreux contextes, les engagements financiers appropriés ne sont pas en place, ce qui entrave la capacité à mettre pleinement en œuvre les nouvelles politiques et les nouvelles missions dans ce domaine. Il est donc nécessaire d'accroître les financements pour favoriser une gestion efficace de l'eau ;

f) **Investir dans le renforcement des capacités.** Il est capital d'améliorer les capacités nationales en matière de suivi, d'évaluation, de répartition et de hiérarchisation s'agissant de l'utilisation de l'eau et de mener des opérations de comptabilité de l'eau. Ces améliorations pourraient permettre aux gouvernements d'établir des priorités dans l'utilisation des ressources en eau par des secteurs concurrents et dans des contextes transfrontières. Il faut également que les gouvernements acquièrent des capacités techniques ou les renforcent afin de pouvoir relever les défis nouveaux et émergents liés aux changements climatiques et aux catastrophes ;

g) **Faire de l'accès à l'eau une priorité en tant que droit humain.** Les effets des changements climatiques, la gestion et l'utilisation non viables des ressources naturelles, la pollution de l'air, des sols et de l'eau, la mauvaise gestion des produits chimiques et des déchets, ainsi que l'appauvrissement de la biodiversité qui en résulte et le déclin des services fournis par les écosystèmes ont des conséquences négatives directes et indirectes sur la jouissance de tous les droits humains fondamentaux. Des politiques et des initiatives nationales peuvent être prises pour défendre et garantir l'accès à l'eau en tant que droit humain ;

h) **Prendre conscience de l'interdépendance des effets des changements climatiques et des catastrophes.** L'accroissement démographique est un facteur clef de la pénurie d'eau et de la dégradation de sa qualité ; or les changements climatiques devraient encore davantage accentuer ces problèmes. Si les aléas climatiques entraînent des pertes humaines désastreuses et menacent les moyens de subsistance, les changements climatiques créent eux aussi des problèmes supplémentaires en termes de durabilité des ressources en eau douce, tels que l'élévation du niveau de la mer combinée à une surexploitation des eaux souterraines qui conduit à la salinisation des nappes phréatiques côtières.

II. Table ronde sur l'objectif de développement durable n° 7 (Énergie propre et d'un coût abordable)

2. Le dialogue sur l'objectif de développement durable n° 7 s'est appuyé sur la fiche synoptique de l'objectif concerné² et s'est concentré sur les domaines d'action suivants pour l'Asie et le Pacifique :

a) **Encourager la participation au Pacte mondial sur le méthane pour accélérer la réalisation de l'objectif 7.** Les pays adhérant au Pacte mondial sur le méthane, lancé à la vingt-sixième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ont accepté de prendre des mesures volontaires pour contribuer à l'effort collectif visant à réduire les émissions mondiales de méthane d'au moins 30 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 2020. Les réductions dans le secteur de l'énergie sont étroitement liées au succès du Pacte ;

b) **Encourager la mise en œuvre de la feuille de route mondiale pour une action accélérée en faveur de l'objectif 7 à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.** Issue du dialogue de haut niveau sur l'énergie tenu en 2021, la feuille de route contient un appel à l'action pour combler le fossé de l'accès à l'énergie, passer rapidement à des systèmes énergétiques décarbonés, mobiliser des financements adéquats et prévisibles, ne laisser personne de côté sur la voie d'un avenir à zéro émission nette de carbone et exploiter l'innovation, la technologie et les données. La mobilisation de partenariats public-privé et de ressources est essentielle pour atteindre ces objectifs ;

c) **Encourager les pays à prendre en compte les conclusions de la note d'information de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique intitulée « Slow advancements in sustainable energy: taking stock of SDG 7 progress in Asia and the Pacific » (Progrès lents en matière d'énergie durable : faire le point sur les progrès accomplis en Asie et dans le Pacifique dans le cadre de l'objectif 7).** Les résultats donnent à penser qu'il est nécessaire de normaliser les technologies d'approvisionnement en électricité hors réseau et les modèles de fonctionnement, d'envisager des options de cuisson électrique parallèlement à l'électrification, d'établir des normes pour les appareils de cuisson alignées sur les objectifs de qualité de l'air intérieur de l'Organisation mondiale de la Santé et d'électrifier la consommation finale en utilisant de l'énergie provenant de sources renouvelables. L'adoption de ces recommandations accélérera la transition énergétique et la décarbonation et se traduira par une efficacité accrue, des économies et une réduction immédiate de la pollution atmosphérique dans les villes ;

d) **Continuer à prendre des mesures pour réduire l'intensité en carbone.** Pour être mises en œuvre de manière efficace et bien coordonnée, ces mesures doivent être prises en particulier dans les secteurs responsables des niveaux d'émissions les plus élevés et être intégrées à d'autres mesures d'appui ;

e) **Encourager une transition énergétique durable, fondée sur les droits, d'un coût abordable et juste, qui respecte les droits humains et l'égalité d'accès aux services énergétiques, en mettant l'accent sur les besoins des personnes et des groupes en situation de vulnérabilité et de conflit.** Il faut investir davantage dans des projets d'énergie renouvelable à

² Disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/kp/2023/sdg-7-affordable-and-clean-energy.

petite échelle menés par les communautés et bénéficiant directement à celles-ci. En outre, il convient d'organiser davantage de consultations sur la présentation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'objectif 7, notamment avec les femmes, les jeunes et les communautés locales et autochtones, afin de respecter les droits humains et les droits des travailleurs et de réduire à un minimum les coûts environnementaux et sociaux associés aux grands projets hydroélectriques ;

f) **Comblent le fossé en matière de cuisson propre grâce à l'action publique, la planification, l'innovation technologique, le financement et les partenariats.** Pour progresser dans le secteur de la cuisson propre, il faut des mesures d'aide ciblées afin de créer l'environnement favorable nécessaire et un renforcement supplémentaire des capacités pour mettre en place des institutions et des réseaux appropriés et performants. Le recours à des mécanismes de financement novateurs peut permettre de débloquer des flux de capitaux plus importants en provenance du secteur privé et l'adoption de systèmes de refroidissement écologiques, notamment grâce à des plans d'action nationaux en matière de refroidissement, est de nature à accélérer les efforts de réduction des émissions liées à la consommation d'énergie.

III. **Table ronde sur l'objectif de développement durable n° 9 (Industrie, innovation et infrastructure)**

3. Le dialogue sur l'objectif de développement durable n° 9 s'est appuyé sur la fiche synoptique de l'objectif concerné³ et s'est concentré sur les domaines d'action suivants pour l'Asie et le Pacifique :

a) **Promouvoir les emplois décents et l'industrie verte au lendemain de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).** Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour stimuler les changements systémiques et l'innovation sur la base d'une approche stratégique et fondée sur des données factuelles. Il est important que les pays placent les femmes et les jeunes handicapés au cœur du développement industriel, accélèrent le reclassement technologique, stimulent la productivité dans tous les secteurs, investissent de manière adéquate dans les conditions de travail et l'amélioration des compétences et renforcent les syndicats et les droits des travailleurs afin de garantir les droits fondamentaux. Alors que les pays passent d'une approche du développement fondée sur les ressources à une approche fondée sur la connaissance, il est d'autant plus important pour eux de promouvoir la participation des femmes à la transition numérique et de s'attaquer aux nouveaux risques, tels que la cyberviolence. Les pays doivent également se pencher sur les aspects interdépendants de l'innovation et de l'industrie afin d'atteindre les cibles de l'objectif 9. Il faut investir davantage dans la recherche-développement de technologies industrielles pour améliorer la production, stimuler l'innovation, accroître la productivité, soutenir les petites et moyennes entreprises et réduire les déchets et la pollution. Il est primordial que les populations vulnérables bénéficient d'un accès équitable aux ressources, aux possibilités de renforcement des compétences et à une aide ciblée. Afin que le développement soit plus durable, il faut multiplier les mesures visant à dissocier la croissance économique des émissions et renforcer les interdépendances au sein de l'objectif 9 ;

³ Disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/kp/2023/sdg-9-industry-innovation-and-infrastructure.

b) **Stimuler l'innovation et la transformation numérique au service du développement durable.** Les groupes marginalisés doivent avoir un meilleur accès aux technologies numériques, aux infrastructures inclusives et à la recherche-développement scientifique si l'on veut que le développement profite à tous et à toutes au niveau local. Il est primordial de créer de meilleurs environnements de travail pour les femmes et les jeunes filles employées dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques, de mieux exploiter les avantages de l'intelligence artificielle et de mettre en place des systèmes de cybersécurité sûrs et fondés sur les droits. Les partenariats public-privé et la protection des droits de propriété intellectuelle peuvent stimuler l'innovation et la transition numérique. Relever les défis systémiques, promouvoir la cohérence des politiques, renforcer la coopération régionale et faciliter l'inclusion numérique et l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, par exemple, peut contribuer à la réalisation de l'objectif 9. La question de la réduction de la fracture en matière d'accès requiert une attention accrue, en particulier en ce qui concerne la maîtrise du numérique, l'inclusion et l'accessibilité financière. Toutefois, il est également essentiel de donner un degré de priorité élevé à la confidentialité et à la protection des données. En outre, à mesure que la technologie se développe, il convient de prendre des dispositions en vue de prévenir la cyberviolence ;

c) **Construire des infrastructures résilientes.** Les infrastructures devraient être construites de manière à être durables et résilientes. Il faudrait mener des travaux de recherche au cours de la phase préparatoire et accorder une attention particulière à l'interdépendance et à l'interconnexion des infrastructures. Le droit du travail, les droits humains, l'égalité des genres et les aspects écologiques devraient être protégés et l'inclusion des populations autochtones et locales devrait être assurée. Il convient d'aborder les questions de manque de moyens financiers et de financement de transitions justes. Les mécanismes et les politiques d'appropriation par les parties prenantes et les systèmes d'alerte rapide sont d'une importance vitale. Des plans appropriés doivent être axés sur le développement durable au lendemain des crises et la communication entre les individus, tous les niveaux des gouvernements et les groupes de parties prenantes peut être améliorée grâce à l'utilisation de technologies de communication avancées. Un appui ciblé et des infrastructures de qualité peuvent favoriser le potentiel de croissance et d'innovation des petites et moyennes entreprises. Il convient d'intégrer des approches durables et inclusives dans les projets d'infrastructure et de donner un degré de priorité élevé à l'accès aux services essentiels.

IV. **Table ronde sur l'objectif de développement durable n° 11 (Villes et communautés durables)**

4. Le dialogue sur l'objectif de développement durable n° 11 s'est appuyé sur la fiche synoptique de l'objectif concerné⁴ et s'est concentré sur les domaines d'action suivants pour l'Asie et le Pacifique :

a) **Donner un degré de priorité élevé à l'action climatique et à la gestion des risques de catastrophe au niveau des villes grâce à des mesures d'anticipation.** L'adoption de stratégies locales novatrices de lutte contre les changements climatiques centrées sur des mesures d'anticipation et des évaluations rapides des capacités des gouvernements locaux contribue à une urbanisation plus efficace qui tient compte des risques. Des efforts

⁴ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.unescap.org/kp/2023/sdg-11-sustainable-cities-and-communities>.

considérables ont été déployés pour élaborer des plans et des politiques de gestion du climat et des catastrophes en milieu urbain. Toutefois, pour que ces mesures soient efficaces, il faut mettre en œuvre trois domaines d'action. Premièrement, il convient de recueillir et de partager à grande échelle des données désagrégées qui reflètent avec précision les vulnérabilités climatiques multidimensionnelles des communautés locales, tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Deuxièmement, un leadership résolu à tous les niveaux est essentiel pour garantir que les voix et les besoins de chacun soient pris en compte dans les plans d'action locaux pour le climat et que ces plans soient mis en œuvre en partenariat avec les communautés touchées. Troisièmement, des collaborations intersectorielles, y compris des partenariats public-privé, doivent être mises en place pour surmonter les cloisonnements, résoudre les problèmes de financement et trouver les meilleures pratiques en vue d'améliorer l'efficacité des mesures locales en faveur du climat et des politiques de gestion des catastrophes ;

b) **Comblent les écarts entre les communautés et les décideurs en renforçant la collaboration et la coordination intersectorielles et inclusives à différents niveaux de gouvernance.** Les approches intégrées requièrent l'institutionnalisation de ressources dédiées et l'écoute d'un large éventail de voix communautaires, y compris celles des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et d'autres groupes vulnérables, tout au long des processus d'urbanisation. Les administrations locales et les professionnels de l'urbanisation doivent être soutenus, formés et entraînés à exploiter la richesse des données et des informations que les collectivités peuvent fournir. Cela permettra d'accroître la transparence et le caractère inclusif des processus de prise de décision et de gouvernance ;

c) **Faire en sorte que la transformation numérique urbaine et la prise de décision fondée sur les données soient à dimension humaine.** Des plateformes de données harmonisées au niveau local, qui permettent à la fois de développer les compétences et l'aptitude à exploiter et traiter les données ainsi que la sensibilisation de la population et l'accessibilité, sont essentielles pour tirer parti du potentiel des technologies pour l'avenir des villes. Les villes intelligentes devraient être fondées sur des communautés intelligentes, définies par leur contexte local. La participation d'un large éventail de parties prenantes, y compris les organisations de la société civile, les institutions universitaires et les groupes les plus vulnérables dans les zones urbaines, peut permettre aux administrations locales de mieux comprendre les besoins locaux et favoriser des processus de prise de décision inclusifs ;

d) **Garantir des approches inclusives et intégrées de l'aménagement des villes et des territoires.** Les projets, plans, stratégies et dépenses d'équipement consacrés à l'urbanisme doivent s'appuyer sur des processus participatifs axés sur l'être humain et associant un large éventail de parties prenantes. Les besoins en infrastructures nécessaires à la fourniture de services urbains de base doivent s'inscrire dans le cadre d'une approche fondée sur des données probantes qui satisfait les besoins des communautés et les droits de tout un chacun, y compris des plus vulnérables. Une approche multisectorielle et intégrée favorisera également les liens entre les environnements urbain et rural, en veillant à ce que personne ni aucun endroit ne soit laissé de côté dans le processus rapide d'urbanisation.

V. Table ronde sur l'objectif de développement durable n° 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs)

5. Le dialogue sur l'objectif de développement durable n° 17 s'est appuyé sur la fiche synoptique de l'objectif concerné⁵ et s'est concentré sur les domaines d'action suivants pour l'Asie et le Pacifique :

a) **Redoubler d'efforts pour élargir la marge de manœuvre budgétaire, améliorer la mobilisation des ressources publiques et renforcer la soutenabilité de la dette.** Les gouvernements peuvent mener des réformes de la politique fiscale, notamment en mettant en place une taxe sur le carbone, et assurer la transition numérique des administrations fiscales afin d'améliorer l'efficacité et la conformité aux lois. Parallèlement, ils doivent réduire les risques associés à des dettes publiques importantes en améliorant la gestion de la dette publique et en s'appuyant davantage sur la mobilisation de ressources nationales. Si les partenariats public-privé peuvent fournir des ressources supplémentaires pour l'investissement public, ils doivent être gérés avec soin pour s'assurer qu'ils sont efficaces et rentables. Il importe d'accroître considérablement l'accès au financement à des conditions concessionnelles, de s'attaquer aux flux financiers illicites et de veiller à ce que les dépenses et les financements publics soient orientés vers le développement durable, y compris l'adaptation aux changements climatiques ;

b) **Élargir l'accès au financement durable et mettre en place les cadres nécessaires.** Si les instruments de financement durable sont de plus en plus utilisés et peuvent contribuer au financement des objectifs de développement durable, plusieurs problèmes doivent être réglés pour améliorer leur fonctionnement. Il s'agit notamment d'empêcher l'écoblanchiment, de promouvoir la responsabilité et la bonne gouvernance grâce à des cadres réglementaires renforcés et d'établir des taxonomies vertes afin de fournir aux acteurs du marché des indications claires sur la mesure dans laquelle les produits financiers contribuent au développement durable. Ces mesures sont essentielles pour renforcer la confiance des investisseurs et accroître la demande d'instruments de financement durable sur le marché ;

c) **S'efforcer activement d'accélérer la dématérialisation et l'adoption des procédures douanières et commerciales.** Accélérer la dématérialisation et l'adoption des procédures douanières et commerciales peut se faire en tirant parti des outils et des solutions déjà disponibles dans l'ensemble du système des Nations Unies et en adhérant à l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique. La mise en place de telles mesures permettrait de rationaliser les procédures et formalités du commerce international afin de réduire les coûts, d'augmenter les exportations – en particulier pour les pays les moins avancés – et de rendre le commerce plus inclusif ;

d) **Multiplier les efforts de coopération et d'intégration régionales.** Une plus grande intégration régionale, au niveau tant bilatéral que plurilatéral, garantirait la compétitivité des coûts avec les pays qui ont déjà conclu des accords commerciaux. L'exploitation des partenariats et des communautés économiques régionales existants, telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Association sud-asiatique de coopération régionale, pourrait permettre de réaliser des progrès dans le domaine du commerce aux fins du développement durable ;

⁵ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.unescap.org/kp/2023/sdg-17-partnerships-goals>.

e) **Renforcer la Coopération Sud-Sud.** Il s'agit notamment de renforcer les mécanismes d'échange de données d'expérience entre les acteurs étatiques et non étatiques pour reconstruire en mieux. Le renforcement des réseaux existants, des communautés de meilleures pratiques et des plateformes de partage d'informations entre les différentes parties prenantes est capital pour promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. La recherche d'un consensus avec les administrations locales et les organisations de la société civile est particulièrement nécessaire. Les mécanismes de coopération devraient en outre faire en sorte que les populations et la planète soient au cœur de la planification et des stratégies de développement ;

f) **Renforcer les capacités au niveau national pour combler les lacunes en matière de données relatives à tous les objectifs de développement durable afin de faciliter l'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans leur mise en œuvre.** Il convient d'élaborer des programmes de formation plus inclusifs et répondant aux besoins des groupes marginalisés, y compris les personnes en situation de handicap et les peuples autochtones. Il importe de vérifier si les indicateurs sont bien conçus pour mesurer les progrès, compte tenu de la disponibilité des données dans chaque pays. La nécessité d'indicateurs de progrès inclusifs qui tiennent compte de la durabilité environnementale et du bien-être a été soulignée, en phase avec l'idée de dépasser le produit intérieur brut. Le rôle que les entités du secteur privé doivent jouer pour intégrer les objectifs de développement durable dans leurs stratégies commerciales est également capital pour permettre un changement porteur de transformation.
